

# RAPPORT FINAL

RAYMOND MOUGEON

Tenter de résumer en une vingtaine de minutes les faits saillants du contenu de plus d'une quarantaine de communications sur l'emprunt linguistique dans les variétés de français de l'espace francophone, et des discussions qui ont fait suite à la plupart de ces communications, tient certainement de la gageure. Pour éviter de faire une présentation par trop superficielle des choses, j'ai opté pour une présentation sélective et me suis concentré sur quelques-uns des points qui ont suscité le plus de questionnements ou qui m'ont semblé porter sur des problèmes qui concernent à la fois ceux qui sont intervenus sur l'exploitation et le traitement lexicographique des emprunts et ceux qui ont traité des dimensions descriptives ou théoriques de la recherche sur ce phénomène.

Un fait important qui est ressorti de la plupart des communications est que, si le français emprunte aux différentes langues avec lesquelles il entre en contact, il le fait selon des modalités qui varient considérablement en fonction des différentes zones de l'espace francophone. Ces différences ont trait entre autres à la quantité des emprunts attestés, aux champs notionnels et aux catégories lexicales associés aux emprunts, à leur diffusion sociale et à leur intégration dans le lexique. Comme telles, ces différences nous incitent à réfléchir sur leurs causes internes ou externes, et nous allons revenir sur l'une d'entre elles ci-dessous.

La confrontation des différentes situations de francophonie qui était visée par ce colloque a donc eu le mérite de nous permettre de réfléchir sur l'emprunt linguistique dans une perspective panlectale (Chaudenson, Mougeon et Beniak 1993) et d'aller ainsi plus loin dans notre compréhension de cet aspect important du changement linguistique externe observable dans les variétés de français de l'espace francophone.

L'éventail des situations de francophonie ciblées par les concepteurs des axes scientifiques du colloque était large, puisqu'il incluait les situations où le français constitue une variété endogène, celles où il a le statut de langue seconde (officielle ou non) et celles où il entre en contact avec des créoles à base française. Compte tenu du nombre élevé des situations de francophonie qui entrent dans ces trois catégories et du fait qu'elles n'ont pas toutes fait l'objet de recherches sur l'emprunt linguistique, on comprend que le comité scientifique se soit concentré sur les principales et on peut le féliciter d'avoir réussi à couvrir une large portion

de l'espace francophone. En ce qui concerne l'Amérique du Nord et les Antilles, on peut remarquer que les principaux foyers de la francophonie ont été représentés : le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Louisiane, Haïti, la Martinique et la Guadeloupe. On note, toutefois, qu'il n'y a eu qu'un nombre fort modeste de communications sur l'emprunt en français québécois, ce qui peut sembler étonnant, car il existe une longue tradition de recherche sur l'emprunt à l'anglais en linguistique franco-québécoise. On sait que, depuis plus de vingt ans, l'État québécois a pris un ensemble d'importantes mesures politiques qui ont considérablement rehaussé le statut du français et qui font que cette province du Canada occupe une position unique en Amérique du Nord. Les recherches sur les emprunts à l'anglais en français québécois constituent donc, plus que jamais, une dimension contrastive essentielle de la recherche sur les emprunts à l'anglais dans les variétés nord-américaines de français. Souhaitons que le faible nombre des interventions sur l'emprunt en français québécois ne soit pas le signe d'un désengagement des linguistes québécois dans ce champ de recherche. Pour ce qui est de l'Europe, si les communications sur le français de Suisse et de Belgique nous ont donné une idée de la spécificité des modalités de l'emprunt linguistique dans cette zone de l'espace francophone, nous sommes par contre un peu « resté sur notre faim » en ce qui concerne l'emprunt dans les variétés hexagonales de français, car il y a eu peu d'interventions sur cette question, et ce, en dépit de la diversité des situations de contacts linguistiques (dialectes romans/français et langues non romanes/français) qui sont observables sur le territoire de la France. Les communications sur l'Afrique n'ont pas fait défaut (il y en a eu vingt et une !). Elles nous ont permis d'aborder les emprunts du français dans deux types de situations, celles où cette langue est incontestablement une langue dominante et celles où cette dominance est plus ou moins révolue (par ex. dans les pays du Maghreb).

On peut aussi mentionner le nombre non négligeable de communications sur l'emprunt dans les variétés de français en usage dans les zones de l'espace francophone où l'on parle un créole à base française et où le problème de l'identification des emprunts est particulièrement complexe. En effet, il n'est pas toujours facile, par exemple, de savoir si tel ou tel trait du français parlé ou écrit dans ces zones de l'espace francophone est un emprunt au créole local ou la conservation d'un trait des variétés de langues gallo-romanes (y inclus le français) parlées par les colons aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.

En bref, si toutes les situations de francophonie n'ont pas été couvertes par le colloque, celui-ci a visé les principales et, ce faisant, a élargi considérablement notre champ de vision sur les emprunts du français contemporain.

Une des différences qui ressort de la confrontation des différentes situations de francophonie occasionnée par ce colloque, a trait à la **motivation** externe ou interne des emprunts attestés dans les variétés de français. Dans la plupart des

communications sur les variétés de français employées dans les pays d'Afrique noire, on a souligné le fait que les emprunts attestés sont surtout des lexèmes (en particulier des substantifs) qui renvoient à différents aspects propres à l'environnement physique et socioculturel des pays africains. En d'autres termes, ce sont des emprunts qui ne manquent pas de motivation dans la mesure où ils viennent remplir des vides notionnels dans le lexique du français. Par contraste, dans les communications qui ont porté sur les variétés de français parlées en Amérique du Nord (et aussi, dans une certaine mesure, sur celles qui sont parlées au Maghreb), on a rapporté l'attestation de cas d'emprunts à l'anglais ou à l'arabe qui sont difficilement associables aux particularismes socioculturels des communautés anglophones ou arabophones: des mots-outils (par exemple des conjonctions), des marqueurs discursifs, ou des lexèmes de base. Il serait sans doute intéressant, dans notre réflexion future sur l'emprunt dans les variétés de français, de nous interroger sur les raisons internes et externes de ces différences. Parmi les facteurs qui ressortent des communications, on peut mentionner:

- 1) les différences typologiques entre le français et les différentes langues donneuses;
- 2) le statut sociopolitique du français par rapport à celui de la langue ou des langues donneuse(s): langue dominante, langue paritaire;
- 3) la longueur et l'intensité du contact linguistique;
- 4) la diffusion sociale du bilinguisme (on a vu, par exemple, que le bilinguisme est généralisé en Louisiane ou en Ontario et que sa diffusion a commencé en haut et en bas de l'échelle sociale, alors qu'en Afrique noire, la diffusion du bilinguisme a commencé par le haut de l'échelle sociale et est loin d'être généralisée);
- 5) les différences relatives aux types de corpus recueillis (par exemple, dans le cas des variétés de français parlées en Afrique noire, on peut se demander si le caractère peu fréquent des emprunts de substitution provenant des langues africaines ne reflète pas en partie le fait que la plupart des corpus examinés sont en langue écrite et plus ou moins officielle).

La question des **critères** que l'on peut utiliser pour distinguer les emprunts intégrés des xénismes (alternances de codes dans la terminologie nord-américaine) a été abordée à maintes reprises, à la fois dans la perspective de l'entreprise dictionnaire comme dans celle de la réflexion théorique sur cette distinction. Certains des chercheurs qui sont intervenus sur cette question ont exprimé l'opinion optimiste que l'utilisation de cette distinction ne faisait pas problème; d'autres, par contraste, ont émis des jugements carrément dubitatifs sur cette question.

Si l'on s'en tient aux phénomènes rapportés lors des communications à ce colloque, on a pu constater que la plupart des critères proposés pour distinguer les

xénismes des emprunts ne permettent pas à coup sûr de classer les éléments d'origine étrangère dans l'une ou l'autre de ces deux catégories. Par exemple, en ce qui concerne le critère d'intégration morphologique, on a plusieurs fois mentionné que certains substantifs empruntés à des langues africaines conservent leurs marques « africaines » de pluriel, préfixées ou suffixées, même s'ils sont employés avec un déterminant pluriel français. Dans les variétés de français d'Amérique du Nord parlées en communauté francophone minoritaire, certains substantifs intrinsèquement pluriels ou employés au pluriel montrent eux aussi une tendance plus ou moins prononcée à conserver le morphème de pluriel anglais. L'observation du même phénomène dans des variétés de français en contact avec des langues différentes souligne à nouveau l'intérêt d'aborder l'étude du changement externe dans une perspective panlectale. En effet, en plus de nous inciter à nous interroger sur les propriétés des déterminants pluriels du français qui pourraient expliquer la conservation des marques du pluriel (suffixées ou préfixées) des langues donneuses, elle nous permet de mieux distinguer les limites des critères de l'intégration morphologique des emprunts. Les problèmes posés par les critères d'intégration phonétique ont été mentionnés aussi plusieurs fois. Certains se souviendront peut-être d'un exemple signalé par Claude Poirier. Il s'agit du mot *wiper* « essuie-glace » dont la prononciation [wɪpɛr] des gens de Québec fait rire les Montréalais (plus bilingues) qui, eux, prononcent ce mot [wajpɛr] et, ce faisant, impressionnent les gens de Québec ! Devrait-on conclure, à la lumière de cette variation, que le *wiper* des Montréalais est moins intégré dans le vernaculaire que celui des gens de Québec ? ! On peut aussi se demander laquelle de ces deux réalisations phonétiques sera retenue par les lexicographes, ou s'ils noteront deux variantes phonétiques pour la prononciation de cet emprunt. Les variations phonétiques dans la réalisation d'emprunts définitivement intégrés dans le lexique du français au sein d'une **même** communauté francophone sont peut-être encore plus étonnantes et soulignent, elles aussi, la faiblesse opératoire des critères d'intégration phonétique. C'est le cas notamment du mot *hockey* qui, dans la communauté franco-ontarienne de Welland, connaît de multiples réalisations allant d'une prononciation proche de l'original anglais ['hɒki] à une prononciation fortement francisée [ɔ'ke]. Les critères de fréquence (dispersion et diffusion) ont peut-être donné l'impression d'une plus grande solidité ; toutefois, on ne doit pas perdre de vue que leur valeur opératoire est largement tributaire de la grandeur du corpus et de l'étendue de l'éventail des domaines lexicaux visés par le corpus. On sait par exemple que, dans le cas des corpus oraux recueillis par les sociolinguistes, les exemples d'emprunts de basse fréquence, ou même uni-occurenciels, peuvent dans les faits correspondre à des emprunts largement diffusés dans la langue emprunteuse, leur faible fréquence dans les corpus en question ne faisant que refléter le fait que les locuteurs ont eu rarement l'occasion d'aborder des sujets associés à ces emprunts. On comprend donc que, dans sa communication sur la distinction *xénisme/emprunt*, Ambroise Queffélec arrive à la conclusion que ces

deux concepts ne sont « que les pôles extrêmes d'un continuum qui inclut des phénomènes intermédiaires » dont les propriétés sont associées à l'une ou à l'autre de ces réalisations polaires.

La question du **traitement des emprunts** dans les ouvrages lexicographiques a aussi fait l'objet de plusieurs interventions. En plus des problèmes relatifs à la transcription orthographique ou phonétique des emprunts, à la notation des variantes, et à la définition du sens des emprunts, on a abordé celui de leur signalisation dans l'article dictionnaire. Comme nous l'a justement rappelé Gilles Bibeau, il s'agit d'une question épineuse et les choix que l'on peut faire en la matière ne sont pas innocents. La décision de Roda Roberts et de Johanne Blais de ne pas baliser les emprunts à l'anglais du français canadien avec la mention *anglicisme* dans le *Dictionnaire canadien bilingue* est un de ces choix. Certains l'ont qualifié de rafraîchissant, car il rompt avec le traitement traditionnel des emprunts en lexicographie française. D'autres, par contre, se sont demandé si ce choix ne faisait pas fi de la charge sociosymbolique plus ou moins déclassante de nombre des emprunts à l'anglais du français canadien (en particulier ceux qui ont des équivalents français). Les phénomènes d'autosurveillance associés à l'usage de ces emprunts (hésitation, correction, balisage, etc.) rapportés par Chantal Bouchard, et d'autres chercheurs, nous rappellent qu'ils constituent des québécismes à part, et on peut donc se demander si, sur ce point particulier du traitement dictionnaire des emprunts, l'ouvrage de Roberts et Blais ne risque pas de quelque peu désorienter le lecteur.

Finalement, dans plusieurs des discussions postcommunications on a fait état de certains des problèmes occasionnés par l'emploi des dictionnaires comme sources de données pour la recherche sur l'emprunt. Parmi les problèmes soulevés, on peut mentionner : le traitement trop partiel (parfois inexistant) de la prononciation des emprunts, le traitement incomplet des emprunts dans certaines catégories du discours (par ex. les interjections et autres marqueurs discursifs) et le fait que certains emprunts ne sont tout simplement pas répertoriés, notamment dans le cas des dictionnaires de petite envergure, mais aussi de ceux qui ciblent des variétés de français employées dans une large zone de l'espace francophone. Pierre Rézeau nous a fait part des sentiments de « frustration » qu'il a éprouvés à ne point trouver, dans les dictionnaires du français hexagonal, plusieurs emprunts qui, bien qu'ils soient récents, montrent des signes évidents d'une tendance à la banalisation. Ces sentiments ont sans doute été partagés par plusieurs des participants à ce colloque.

On peut espérer qu'au fur et à mesure que les bases de données qui ont permis d'élaborer les ouvrages dictionnaires (et celles qui n'ont pas été exploitées à cette fin) vont devenir plus largement disponibles (notamment par le biais de l'Internet), plusieurs des problèmes que je viens d'évoquer vont trouver des solutions. On peut aussi espérer que, dans un avenir peut-être pas si

éloigné, les bases de données sur le français oral vont, elles aussi, connaître une plus large diffusion grâce à ce média et que ceci nous permettra d'asseoir nos recherches sur l'emprunt sur une base méthodologique à la fois plus solide et plus diversifiée. C'est sur cette espérance que je termine mon rapport sur les IV<sup>es</sup> Journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie », organisées par l'Agence universitaire de la Francophonie.

#### RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CHAUDENSON, Robert, Raymond MOUGEON & Édouard BENIAK, 1993, *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier-Érudition.